



**Examen professionnel supérieur
Expert-e en cytodiagnostics**

Guide relatif à l'épreuve 4

**«Développement, innovation et transfert des
connaissances»**

1. Guide relatif au travail de diplôme

Le travail de diplôme est une partie intégrante de l'examen professionnel supérieur (EPS). Il s'agit d'un travail orienté pratique dans le domaine de la cytologie.

Le travail de diplôme doit être déposé au moins 2 mois avant l'examen oral (cf. directives relatives au règlement d'examen sur l'EPS d'expert-e en cytodiagnostic, p. 13).

1.1. Longueur

Le travail de diplôme comprend entre 15 et 25 pages A4 sans l'index, les sources et les annexes.

En sus des travaux de préparation (récolte du matériel etc.), il faut prévoir un temps de réalisation du travail de diplôme d'environ 80-120 heures.

1.2. Aspects typographiques

Numérotation des pages

Police Arial ; taille 11 ; interligne 1,5, marges 2.5 cm

1.3. Langue

Le travail de diplôme est rédigé dans la langue choisie par le candidat pour l'ensemble de l'examen (français, allemand ou italien).

1.4. Structure

1.4.1. Page de titre

La page de titre est à structurer de la manière suivante :

<p>Titre du travail de diplôme</p> <p>Travail de diplôme écrit Pour l'obtention du diplôme fédéral EPS Expert(e) en Cytodiagnostic</p> <p>Effectué par Prénom, Nom Adresse (privée) Téléphone E-mail</p> <p>Déposé le Date (jour, mois, année)</p> <p>Accompagnatrice/Accompagnateur Prénom, Nom Adresse (institution) Téléphone E-mail</p>

1.4.2. Index

L'index comprend les titres des chapitres ainsi que les sous-titres avec les numéros de pages. La numérotation des chapitres doit être structurée.

1.4.3. Résumé

Le résumé comprend un condensé des différentes parties du travail de diplôme :

- description de la situation (contexte) à l'origine du sujet
- méthodes
- résultats
- conclusion

1.4.4. Introduction

L'introduction comprend les points suivants :

- description détaillée de la situation (contexte) et lien avec la pratique professionnelle
- sujet ; motifs du choix du sujet
- la problématique
- le point de vue de l'auteur (thèses)

1.4.5. Partie principale

La partie principale du travail comprend les points suivants :

- rapprochement théorique à la problématique y c. les bases déjà connues (théorie, bases)
- présentation du matériel¹ et des méthodes²
- présentation des résultats / solutions élaboré-e-s
- discussion des résultats / solutions élaboré-e-s
- analyse de ses propres résultats / solutions, comparaison avec des résultats / interprétations / solutions d'autres auteurs, évaluation de la pertinence professionnelle.

1.4.6. Conclusion

Dans la conclusion il faut :

- répondre à la problématique posée dans l'introduction
- résumer les thèses élaborées
- justifier les résultats / solutions obtenu-e-s
 - avantages et inconvénients des résultats / solutions
 - réflexion sur les résultats / solutions obtenu-e-s
 - analyse personnelle des résultats (suis-je content-e / surpris-e / où ai-je perdu le chemin? etc.
 - indiquer, si et de quelle manière, les résultats du travail peuvent être insérés dans les activités professionnelles quotidiennes.
- suggérer de possibles perspectives, p. ex. projets permettant d'aller plus loin.

¹ Matériel: Informations concernant les échantillons testés, origine, traitement, stockage. Respect des prescriptions sur la protection des données.

² Méthodes: Méthodes par lesquels les résultats ont été obtenus, prescriptions, instructions de travail. Réactifs, solutions et types d'appareils utilisés.

1.4.7. Annexe

L'annexe sert à apporter des éléments complémentaires comme p. ex. des tableaux, formulaires, questionnaires, procès-verbaux d'interviews et autres documents relatifs au travail de diplôme, indispensables pour la compréhension de ce dernier.

1.4.8. Sources

Les sources sont structurées par ordre alphabétique et de manière claire. La bibliographie respecte les codes en vigueur. Le choix du système utilisé est laissé libre.

En plus il faut ajouter un glossaire des abréviations et un répertoire des illustrations.

1.4.9. Citations

Des citations sont la reproduction d'un avis externe ou d'un avis de l'auteur exprimé dans un autre travail que le travail de diplôme soumis. Derrière la citation il faut apposer un chiffre entre parenthèses qui se réfère à une note de bas de page. La note de bas de page, clairement séparée du texte, doit contenir les sources comme dans la bibliographie avec le numéro de page en plus.

1.4.10. Tableaux, graphiques et autres illustrations

Chaque tableau, graphique ou illustration doit être encadré et assorti d'un titre numéroté et souligné. S'ils sont repris d'un autre auteur il faut mentionner la source (nom et année). Des tableaux, graphiques ou illustrations modifiés qui ne correspondent plus à l'original doivent être marqués (p. ex. modifié d'après nom_xy (2013)).

1.4.11. Déclaration d'authenticité

L'auteur confirme par écrit que le travail de diplôme a été rédigé de manière indépendante et sans aide externe, et qu'il s'est appuyé uniquement sur les sources mentionnées. «Sans aide externe» signifie que le texte n'a pas été corrigé avec une autre personne. Un soutien pour la recherche de matériel ainsi que des discussions explicatives sont naturellement autorisés.

1.5. Accompagnement

La Commission d'examen EPS Cytodiagnostic conseille aux candidat-e-s de faire appel à un ou une spécialiste en cytologie ou cytopathologie comme personne d'accompagnement pour le concept de base et la réalisation du travail de diplôme.

Le candidat ou la candidate choisit une personne d'accompagnement. Nom et coordonnées de la personne d'accompagnement sont transmis à la Commission d'examen avec le concept de base. Si nécessaire, la Commission d'examen demande des références sur la personne d'accompagnement.

Les tâches de la personne d'accompagnement comprennent :

- conseil pour le choix du sujet et sa réalisation dans le cadre du travail de diplôme
- conseil en matière d'index (détermination des points forts), déroulement logique du travail
- peu avant la fin du travail respectivement avant la rédaction définitive, discussion des problèmes éventuels concernant l'interprétation des résultats ainsi que d'autres aspects, même formels
- Les membres de la Commission d'examen EPS Cytodiagnostic, les expert-e-s d'examen ainsi que les personnes ayant des liens de parenté avec les candidat-e-s ne doivent pas être choisis pour la fonction de personne d'accompagnement pour des raisons de partialité.

1.6. Distribution et publication

La version définitive du travail de diplôme est à déposer au secrétariat de la Commission d'examen EPS Cytodiagnostic 2 mois avant l'examen oral (délai exact cf. Publication EPS). Le travail de diplôme doit être envoyé à hfp-eps@cytology.ch sous forme électronique en format PDF. Le secrétariat transmet le travail de diplôme sous forme électronique aux deux expert-e-s désigné-e-s par la Commission d'examen EPS Cytodiagnostic pour évaluation.

Les travaux de diplôme sont en principe confidentiels. Chaque publication est soumise à l'accord de l'auteur ainsi que des personnes et institutions impliquées.

2. Critères d'évaluation du travail de diplôme (écrit)

2.1. Aspects à évaluer et pondération selon le guide relatif au travail de diplôme:

- Résumé et introduction 15%
- Partie principale 45%
- Conclusion 30%
- Aspects formels 10%

2.2. Résumé et introduction

Compétence

Le/la candidat/e motive le choix du sujet de son travail de diplôme dans le laboratoire sur la base d'aspects individuels et systémiques ; la description est différenciée et logique. A partir de la description du contexte du travail de diplôme, il/elle développe une problématique claire.

Critères d'évaluation	4	3	2	1	0
Le résumé contient toutes les parties essentielles du travail (management summary).					
L'introduction contient des informations concrètes sur les motifs du choix du sujet du travail de diplôme et les activités effectives (contexte) ayant conduit à l'élaboration du travail de diplôme.					
La problématique du travail de diplôme est formulée clairement et de manière compréhensible. Le lien avec l'activité professionnelle du/de la candidat/e est logique.					
Total intermédiaire Résumé et introduction					

Justification des déductions

2.3. Partie principale

Compétence

Le/la candidat/e identifie et pondère les aspects importants en lien avec la problématique du travail de diplôme, intègre les connaissances spécialisées pertinentes et d'actualité, et développe la solution/les solutions, en réponse à la problématique formulée.

Critères d'évaluation	4	3	2	1	0
Le/la candidat/e présente des connaissances spécialisées (théorie, méthodes, bases) pertinentes utiles pour la résolution de la problématique et le fait de manière logique, structurée et dans une envergure appropriée.					
Les connaissances spécialisées sont présentées de manière différenciée et techniquement correcte.					
La partie principale aboutit à une ou plusieurs solutions, en réponse à la problématique formulée. Les solutions sont décrites et discutées.					
Total intermédiaire Partie principale					

Justification des déductions

2.4. Conclusion

Compétence

Le/la candidat/e est en mesure d'évaluer, dans le sens d'une synthèse, la faisabilité pratique de la solution élaborée / des solutions élaborées. Il/elle évalue le traitement systématique et en déduit des conséquences pour les activités professionnelles.

Critères d'évaluation	4	3	2	1	0
Les avantages et inconvénients de la solution proposée / des solutions proposées sont justifiés.					
La solution est évaluée / les solutions sont évaluées quant à sa/ leur faisabilité. Les actions et/ou attitudes correspondantes sont décrites concrètement.					
Il est présenté de manière compréhensible, si et dans quelle manière les résultats du travail seront repris dans les activités du/de la candidat/e.					
Total intermédiaire Conclusion					

Justification des déductions

2.5. Aspects formels

Compétence

Le/la candidat/e est capable de rédiger et de présenter correctement par écrit le traitement théorique d'un sujet.

Critères d'évaluation	4	3	2	1	0
Les critères du guide relatif à la présentation formelle du mémoire de diplôme sont respectés.					
La terminologie et la structure syntaxique du mémoire de diplôme sont compréhensibles et correctes.					
Les règles orthographiques et grammaticales sont respectées.					
Total intermédiaire Aspects formels					

Justification des déductions

2.6. Attribution des points

4 pts. Le critère est entièrement réalisé ;

3 pts. Le critère est majoritairement réalisé ; les déductions doivent être justifiées.

2 pts. Le critère est au minimum réalisé ; les déductions doivent être justifiées.

1 pts. le critère n'est rempli que sur quelques points seulement ; les déductions doivent être justifiées.

0 pts. Le critère n'est pas réalisé ; la décision doit être justifiée.

2.7. Totaux intermédiaires – pondération - total pondéré – nombre total de points – maximum de points

		Pts.	Pond.	Pts. pond.	Pts. max.
1.	Résumé et introduction	12	1.5		18
2.	Partie principale	12	4.5		54
3.	Conclusions	12	3		36
4.	Aspects formels	12	1		12
Nombre total de points					120

3. Critères d'évaluation Présentation et Discussion (épreuve orale)

3.1. Bases

Les critères d'évaluation de la présentation et de la discussion se basent sur les documents suivants :

- Règlement d'examen de l'EPS Expert-e en cytodiagnostics
- Directives relatives au règlement d'examen de l'EPS Expert-e en cytodiagnostics
- Guide pour le travail de diplôme
- Critères d'évaluation du travail de diplôme

3.2. Remarques préliminaires

Le guide relatif au travail de diplôme indique les lignes directrices concernant le contenu ; le travail devra être structuré comme suit :

- Résumé et introduction
- Partie principale
- Conclusions

3.3. Les critères d'évaluations de la présentation et de la discussion sont :

1. Les contenus de la présentation
2. La technique de présentation
3. La manière de s'exprimer (langage, assurance)
4. La compétence professionnelle durant entretien
5. L'argumentation durant l'entretien
6. La capacité de réflexion

4. Critères d'évaluation de la 4^e épreuve d'examen : présentation (15 minutes) et questions (10 minutes)

Candidat/candidate (nom, prénom)	
Thème du travail de diplôme	

No	critère d'évaluation	Points obtenus					Remarques et justifications des points attribués. Justification des déductions de points
		4	3	2	1	0	
1.	Contenus de la présentation Les contenus de la présentation – correspondent aux contenus du travail de diplôme (introduction et problématique, partie principale et conclusions) – sont présentés en fonction de leur pondération – sont corrects et conformes aux exigences de la profession						

2.	<p>Technique de présentation La qualité de la présentation soutient les contenus exposés. L'utilisation des outils multimédias est maîtrisée et complète la présentation du contenu.</p>					
3.	<p>Langage et assurance Le langage utilisé est clair et compréhensible ; il soutient la présentation visuelle du contenu. Le candidat/la candidate fait preuve d'assurance et de conviction.</p>					
4.	<p>Compétence professionnelle durant l'entretien Le candidat/la candidate fait preuve de compétence professionnelle et répond correctement aux questions. Les réponses faites par le candidat/la candidate approfondissent, précisent voire élargissent le sujet.</p>					
5.	<p>Argumentation durant l'entretien Le candidat/la candidate est capable de justifier les contenus présentés et les solutions proposées de manière compréhensible et convaincante.</p>					
6.	<p>Capacité de réflexion Le candidat/la candidate est capable de remettre en question les contenus, les procédés et les résultats de manière critique et de formuler des alternatives.</p>					
Nombre de points obtenus						
Nombre de points maximum		24				

4.1. Correspondance du nombre de points

- 4 pts.: le critère est entièrement réalisé ;
- 3 pts.: le critère est majoritairement réalisé ;
- 2 pts.: le critère est au minimum réalisé ;
- 1 pt.: le critère n'est rempli que sur quelques points seulement ;
- 0 pts.: le critère n'est pas réalisé.

4.2. Conditions de réussite

Selon l'art. 6.2 du règlement d'examen, une épreuve est évaluée comme réussie si 60 % des points possibles ont été atteints.

4 ^e épreuve d'examen	Points max.	Durée	Pondération	Conditions de réussite
Travail de diplôme	120 points	80 – 120 h	83,33%	La 4 ^e épreuve d'examen est réussie si 87 points au moins ont été atteints.
Présentation et questions	24 points	25 min.	16,66%	
Total	144 points		100%	

4.3. Protocole des questions posées

Questions	Réponse	Remarques

5. Approbation

Ce document a été approuvé par la Commission d'examen EPS Cytodiagnostic le 05.11.2015.